

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 004-560/14/CC

■ Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

DEESV 14/12315/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Syndicat mixte constitue la structure de préfiguration du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Il prépare le projet de parc, actuellement en élaborant son projet de charte.

Par délibération DDIP 002-507/11/CC du 8 juillet 2011, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les statuts du syndicat mixte, dont une première modification a ensuite été approuvée par MPM – délibération DDIP 004-839/12/CC du 14 décembre 2012.

Un nouveau périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume a été approuvé. Outre la délimitation du périmètre sur des bases géographiques infra communales, ce nouveau périmètre inclut des nouvelles communes (Pourcieux, Pourrières et Trets) et en exclut deux : La Bouilladisse et La Destrousse. Il est donc nécessaire de modifier les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume afin de permettre l'adhésion de nouvelles communes et d'entériner le retrait de celles qui ne sont plus concernées par le nouveau périmètre d'étude.

A l'occasion de cette procédure, les principales modifications qui ont été proposées et votées par le Syndicat mixte de préfiguration sont :

- Article 6 : les admissions de nouveaux membres seront adoptées à la majorité des deux tiers du conseil syndical seul, sans que tous les membres du Syndicat mixte n'aient à délibérer ;
- Article 7 : nouvel article précisant le statut de membres associés, permettant au Syndicat mixte de travailler avec les collectivités limitrophes ;
- Article 12 : les futures modifications de statuts seront adoptées à la majorité des deux tiers du conseil syndical seul, sans que tous les membres du Syndicat mixte n'aient à délibérer ;
- Article 13 : désignation par les EPCI de trois membres au bureau du Syndicat mixte (auparavant les EPCI n'étaient pas représentés au bureau) ;
- Article 23 : modification des contributions statutaires. La contribution de la Région passe de 165 000 euros à 265 000 euros, celles de chaque Commune passe de 1 905 euros à 2 200 euros et celles des EPCI de 2 750 euros à 3 200 euros. Les cotisations des Départements ne sont pas modifiées.

Conformément aux statuts actuels du Syndicat mixte de préfiguration, le Comité syndical a approuvé les nouveaux statuts le 5 novembre 2014. Chaque collectivité membre doit à son tour approuver ces nouveaux statuts.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole propose de poursuivre son soutien au projet de création du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, et ainsi d'approuver l'augmentation du plafond de sa cotisation au syndicat mixte à hauteur de 3200 euros par an, à compter de 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi N°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;
- La délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur n°09-120 du 10 juillet 2009 portant définition du périmètre d'étude du projet ;
- La délibération DDIP 002-507/11/CC du 8 juillet 2011 portant approbation de l'adhésion de MPM au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et de ses statuts ;
- La délibération DDIP 004-839/12/CC approuvant la première modification des statuts du syndicat mixte de préfiguration ;
- La délibération n° 68-2014 du Comité syndical de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume du 5 novembre 2014 portant modification de ses statuts, dans les termes énoncés précédemment ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux communs de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité terrestre et marine, de développement durable du territoire portés par MPM et le syndicat mixte ;
- La volonté de MPM de poursuivre son soutien au projet de création du futur parc naturel régional ;
- le nouveau périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification ci-annexée des statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan climat,
Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014